

Lable des Maitieres

Préambule	3
Un travail d'équipe avec les citoyens	4
Mise en contexte et défis  Enjeux internationaux  Notre territoire et ses citoyens  Encadrement	5 5
Vision	7
Objectifs	7
Thèmes prioritaires  Agriculture et patrimoine  Protection et mise en valeur des milieux naturels  Développement économique  Matières résiduelles  Consommation responsable et de proximité  Transport  Exemplarité municipale	8 9 9 .10
Mise en œuvre Plan d'action Partenaires Évaluation Rôles et responsabilités	. 11 . 11 . 11

# Préambule

Consciente de son histoire et de la valeur de son territoire, tournée vers ses défis actuels et ceux du futur, la Ville de Carignan adopte avec fierté sa politique de développement durable.

Le concept du développement durable cherche à équilibrer les impératifs de protection de l'environnement à ceux du développement économique et social.

# Son objectif est:

# Penser globalement, agir localement!

Le développement durable s'articule selon trois volets :

- 1. Maintenir l'intégrité de **l'environnement naturel** afin d'assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie.
- 2. Assurer **l'équité sociale** et ainsi permettre le plein épanouissement des humains, l'essor des communautés et le respect de la diversité.
- 3. Viser **l'efficience économique**. Créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

Les municipalités sont des acteurs privilégiés en matière de développement durable. Elles interviennent directement dans les trois volets en fournissant des services de proximité (loisirs, voirie, matières résiduelles, permis, etc.) qui entretiennent des liens très étroits avec leurs citoyens.

Aux fins de cette politique, la Ville adhère à la définition du développement durable de la Loi québécoise sur le développement durable (2006):

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Cette politique se veut un outil de gestion pour l'administration municipale. Elle fournit aussi un guide d'orientations pour nos citoyens et les intervenants concernés par les différentes formes de développement.

L'adoption de notre politique de développement durable s'inscrit dans l'esprit de l'adage municipal : « **Connectée de nature** »



# Travail d'équipe avec les citoyens

Le conseil municipal a mandaté le Service de l'urbanisme et du développement durable afin qu'il coordonne le travail du comité consultatif de développement durable. Ce groupe de neuf personnes est composé de citoyens bénévoles issus de milieux diversifiés ainsi que de deux élus. Ils ont créé une vision commune au fil de plusieurs rencontres et d'échanges constructifs.

Le Conseil remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à la préparation de cette politique. Leur travail soigné a permis de dégager une vision saine de notre développement collectif.

## Membres citoyens du comité

Mme Céline Bisaillon Mme Véronique Brissette M. Paul Carbonneau M. Marc Gauthier Mme Julie Labrosse M. Judes Tremblay M. Mark Vézina

# Membres élus du comité

M. Frédéric Martineau M. Daniel St-Jean

# Support

M. Jacques Poitras, consultant en développement durable, Action Environnement

Mme Andréanne Baribeau, directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable de la Ville de Carignan

# **Signataire**

Le maire, M. Patrick Marquès

Adopté par le conseil municipal le 13 janvier 2021.





# Mise en contexte et défis

# **Enjeux internationaux**

À l'échelle internationale, les changements climatiques, la perte de biodiversité et la multiplication des sources de pollution constituent des enjeux majeurs qui préoccupent tant les groupes environnementaux, que les citoyens et les élus.

Les solutions s'articulent selon les contextes nationaux où les actions se traduisent par des mesures gouvernementales jusqu'aux adaptations faites par les petites localités. C'est dans cette optique que la communauté carignanoise cherche à se mobiliser en apportant sa contribution, selon les moyens à sa portée, en impliquant les citoyens et l'administration municipale.

### Notre territoire et ses citoyens

Carignan offre un milieu de vie à caractère unique. Bordée de boisés, rivières et chenaux ainsi que d'îles magnifiques, les citoyens de Carignan profitent d'une nature riche et diversifiée, à quelques minutes de la métropole. Son territoire est constitué de deux milieux différents : le rural et l'urbain.

Au cœur de la Montérégie, garde-manger du Québec, les producteurs agricoles de Carignan contribuent depuis des générations à la fonction d'autosuffisance alimentaire. En plus d'y façonner le paysage, avec plus de 85 % du territoire, l'agriculture constitue une importante activité économique de la municipalité.

La proximité de la métropole a engendré une forte croissance démographique à Carignan. Au cours des 22 dernières années, le temps d'une génération, la population a presque doublé. Elle est passée de 5 616 à 10 959 résidents en 2019. Les nouveaux rurbains ont un mode de vie différent des producteurs agricoles, ce qui peut engendrer certains conflits de cohabitation entre les deux milieux.

Plusieurs travailleurs autonomes ainsi que des petites entreprises ont choisi de s'établir à Carignan. Leurs activités, moins visibles que l'agriculture, contribuent à la diversification économique de la ville.

# **Encadrement**

## Paliers supérieurs

Par des lois, des politiques, des plans et des programmes, le gouvernement du Québec fournit un encadrement et des ressources qui favorisent, et parfois obligent, les Villes à s'orienter vers le développement durable.

La communauté métropolitaine de Montréal et la MRC de la Vallée-du-Richelieu ont respectivement adopté le Plan métropolitain d'aménagement et de développement et le Schéma d'aménagement révisé qui imposent des balises et des orientations aux municipalités. Le développement durable y figure comme une perspective incontournable.

# Ville de Carignan

La Ville de Carignan intègre déjà les notions du développement durable dans plusieurs de ses documents d'orientations et de planification. On les retrouve, par exemple dans :

- 2008. Politique familiale, qui identifie le développement durable comme l'une de ses trois valeurs fondatrices
- 2011. Plan directeur des parcs et espaces verts
- 2013. Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2016. Plan d'urbanisme, qui modifie le précédent afin d'intégrer les nouvelles orientations et notions en matière de développement durable du territoire
- 2017. Plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels
- 2018. Politique de viabilité hivernale
- 2018. Politique d'achat local

Ainsi, la présente politique de développement durable et son plan d'action actualisent et renforcent plusieurs actions et orientations municipales déjà en place. La politique favorise aussi leur pérennité.





# Vision

Dans son plan d'urbanisme (2016), la Ville définit ainsi sa vision, laquelle s'articule autour des trois volets du développement durable :

« ... Carignan est reconnue comme une ville qui s'est développée de manière écoresponsable. Elle a mis en place un cadre propice au développement économique, elle préserve et met en valeur l'environnement et contribue à l'amélioration de la qualité de vie de tous ses citoyens. »

La politique de développement durable procure un encadrement municipal additionnel permettant de concrétiser cette vision.

Objectif

L'objectif général de la politique est à la fois simple et ambitieux : le maintien et le développement de la qualité de vie des générations actuelles et futures de Carignan.

En d'autres mots, la Ville vise le développement de son territoire et de ses activités, tout en protégeant son caractère naturel et champêtre.

# Thèmes prioritaires

La politique retient sept thèmes prioritaires. Ce sont ceux qui interpellent davantage notre milieu et sur lesquels la municipalité a une capacité d'intervention significative.

Bien qu'ils soient présentés comme des éléments séparés, plusieurs thèmes sont interreliés à d'autres. La cohérence de ces thèmes passe tout d'abord par la communication et la sensibilisation, qui sont des éléments essentiels pour la Ville.

# **EXEMPLARITÉ MUNICIPALE**

# **Enjeux et objectifs**

Avec son pouvoir d'achat, son pouvoir d'influence et la visibilité de ses actions, l'administration municipale se donne un rôle d'exemplarité en matière de développement durable. La Ville adopte des pratiques écoresponsables partout où cela n'entraîne pas de coûts prohibitifs.

# **Approche**

Création d'une politique municipale d'achats écoresponsables.

Remplacement progressif des véhicules à combustible par des véhicules à faible empreinte environnementale.

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments, notamment afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



# AGRICULTURE ET PATRIMOINE

# **Enjeux et objectifs**

Le milieu agricole est fragilisé par d'importantes pressions, notamment l'expansion résidentielle du milieu urbain. La Ville considère essentiel de promouvoir le territoire agricole, par ses activités récréotouristiques et économiques. Elle favorise également un climat de bon voisinage entre les producteurs agricoles et les rurbains.

# **Approches**

Planification du développement qui favorise, valorise et préserve la fonction agricole.

Actions et activités de rapprochement, de sensibilisation et de partage de connaissance du milieu agricole.



# PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

# **Enjeux et objectifs**

À l'instar du milieu agricole, les plans d'eau et cours d'eau qui bordent et traversent notre territoire, les écosystèmes forestiers, aquatiques, humides, ainsi que les rives et plaines inondables subissent des pressions qui menacent la biodiversité et les processus naturels. La Municipalité doit constamment trouver le point d'équilibre entre la conservation de cet essentiel patrimoine écologique et le développement résidentiel qui découle de la croissance démographique. Approches et planification du développement soucieuses du renouvellement et de la préservation des ressources naturelles.

# **Approches**

Planification du développement qui préserve les milieux naturels et renaturalisation d'espaces municipaux en milieu urbain.

Protection de la biodiversité et des habitats.

Intégration harmonieuse d'usages et d'activités dans les milieux naturels d'intérêt.

# **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

# **Enjeux et objectifs**

La Ville encadre déjà le développement résidentiel et elle continuera de le faire en misant, entre autres, sur des mesures de développement durable.

Par ailleurs, elle développera son tissu économique en favorisant l'entrepreneuriat local, le télétravail, le commerce de proximité et l'économie circulaire.

# **Approches**

Implantation de micro-entreprises et de travailleurs autonomes.

Modification des outils règlementaires d'urbanisme afin d'adapter la planification de l'aménagement du territoire selon la croissance démographique et de nouveaux enjeux sociaux-économiques.

#### **TRANSPORT**

#### **Enjeux et objectifs**

Depuis des années, la conception et le développement des quartiers résidentiels de banlieue et leurs infrastructures reposent sur l'usage de l'automobile. Des modèles alternatifs émergent, notamment le Réseau express métropolitain (REM). La Ville les encourage, en conciliant la mobilité des citoyens, la réduction des gaz à effet de serre et les déplacements actifs.

### **Approches**

Planification du développement territorial en tenant compte des réseaux de transports collectifs et actifs.

Implantation d'entreprises locales.

Sensibilisation des entreprises au télétravail.

Encourager le transport électrique personnel et public.

Concertation et collaboration de la planification avec les villes adjacentes et les instances régionales.



# CONSOMMATION RESPONSABLE ET DE PROXIMITÉ

### **Enjeux et objectifs**

En optimisant le cycle de vie des produits, l'économie circulaire ouvre de nouvelles perspectives de création de la richesse tout en respectant les limites de la planète. La Ville favorise cette stratégie dans ses efforts de soutien et de développement de l'économie locale et régionale.

# **Approches**

Création d'une politique municipale d'achats écoresponsables.

### Sensibilisation des citoyens.

Implantation d'entreprises adhérant à l'économie circulaire, en concertation avec des instances régionales.

# **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

# **Enjeux et objectifs**

Avec le développement immobilier et l'accroissement de la population, les citoyens de Carignan génèrent de plus en plus de matières résiduelles. La densification du territoire donne lieu à un renouvellement du parc immobilier où la réutilisation des matériaux pourrait être plus valorisée. Les collectes de matières recyclables et de résidus organiques sont bien implantées, mais leurs résultats peuvent certainement être améliorés. Les objectifs généraux sont de réduire la quantité de matières à l'enfouissement, de revaloriser les matières recyclables et d'assurer la pleine transformation des matières compostables, car les sites d'enfouissement régionaux arriveront bientôt à saturation.

# **Approches**

Mieux contrôler le remplacement du parc immobilier et introduire le concept de déconstruction pour encourager la réutilisation des matériaux de construction.

Création de programmes incitatifs spécifiques favorisant la réduction des matières résiduelles.

Sensibilisation des citoyens aux 3RV : Réduire, Réutiliser, Recycler, Valoriser. Un 4° R est aussi mis de l'avant : Refuser.

# Mise en œuvre

La politique de développement durable s'inscrit dans une perspective à long terme. L'atteinte de ces objectifs généraux repose sur une approche concertée, mobilisant les services municipaux, les citoyens et les organismes.

# Plan d'action

À la mesure des moyens de la Ville et selon les informations disponibles, la présente politique identifie les grands objectifs ainsi que les thèmes prioritaires. La Municipalité adopte un plan d'action qui définit plus en détails la mise en œuvre de la politique par des objectifs spécifiques ainsi que des cibles.

# **Partenaires**

La Ville sollicite des partenaires qui contribueront à la mise en œuvre du plan d'action. Les citoyens et les organismes locaux sont invités à appuyer la mise en œuvre de cette politique.

# Évaluation

La mise en œuvre du plan d'action est mesurée par des cibles et des indicateurs, lesquels sont définis dans le plan d'action. Autant que possible, il s'agit de cibles et indicateurs quantitatifs et mesurables.

La Ville s'engage à faire connaître à ses citoyens la politique, le plan d'action et les évaluations qui en découlent.

# **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

### Le conseil municipal:

- Adopte la politique ;
- Évalue et révise la politique au besoin ;
- Définit le mandat et la composition du comité de développement durable;
- Adopte le plan d'action.



# Le Service de l'urbanisme et du développement durable et les Services techniques :

- Coordonnent la création et la révision de la politique ;
- Coordonnent la création et la révision du plan d'action ;
- Évaluent l'avancement du plan d'action et font rapport au Conseil;
- Diffusent et font connaître la politique et le plan d'action, à l'interne et à l'externe.

# **Chacun des services municipaux :**

- Participe à la définition d'actions et de cibles propres à son service, en lien avec chacun des thèmes prioritaires de la politique;
- Contribue à la mise en œuvre de la politique et du plan d'action, selon les actions spécifiques attribuées ;
- Fournit les informations requises à l'évaluation du plan d'action.

# Le comité de développement durable :

- Participe à l'élaboration de la politique ;
- Participe à l'élaboration du plan d'action ;
- Recommande au Conseil des orientations de développement durable;
- Participe au suivi et l'évaluation du plan d'action.

